

CjCIIIfl,!rIt S']enter.

Ccinint s'orienter si une institution n'a pas fonctionner pour elle-n mais répondre de l'analyse ? Une initiative ne vaut ici que si elle n'efface pas le rapport l'inconscient.

Est-ce qu'il faut alors se fonder sur une doctrine ? C'est la voie dogmatique connue.

Devons-nous donc laisser chacun à lui-même et avaliser toute pratique? C'est promouvoir l'irresponsabilité.

Cela conduit-il à se centrer sur une procédure concernant la "didactique" ? L'objet alors échappe à la saisie.

Avons-nous à trouver l'abri d'une réglementation professionnelle ? Qu'on nous dise selon quel modèle.

Multiplier les dispositifs est-il plus inventif ? C'est aussi risquer la confusion.

Y a-t-il plutôt à disjoindre la reconnaissance sociale du praticien et les modalités d'élaboration de l'expérience ? C'est d'un côté s'en remettre aux usages et de l'autre attendre une nutation improbable à partir d'une isolation de la théorie.

Pour ne pas cumuler les difficultés, partir du minimum ne me semblerait pas de trop. Or qu'est-ce qui rend possible l'analyse, sinon un procédé qui fait règle fondamentale ou instituante et qui "est d'origine solidaire du node d'intervention freudienne"*? Mais ne pas éoouter ce qui vient et reconnaître les émergences du refoulé en name temps que la disposition au refoulement, n'est-ce pas là où l'analyste est lui-m^œ implique ? Sans préjuger des résultats ou de "l'achèvement" de l'analyse, c'est le point dont il est garant, d'autant qu'il est tenu par le procédé et ses conséquences.

C'est cela que nous pouvons affirmer publiquement et dont nous avons chacun à témoigner. Non pas d'un monopole de l'analyse ou d'un particularisme mais de ce qui nous engage ici : ce qu'est la règle fondamentale pour l'analyste. Et si une liste en sortait, elle ne serait pas du noms un produit de circonstance mais une prise de position sur ce qui décide de l'existence de l'analyse.

2'CG.# VI

Patrick Salvain

* J. Lacan, in Scilicet 1, p.52.